

# La disparition du RSI "correspond aux attentes" du syndicat des indépendants

Jean-Guilhem Darré, délégué général du syndicat des indépendants, a approuvé mardi la décision du gouvernement de rattacher le RSI au régime général en 2018. "Cette annonce correspond tout à fait à nos attentes", a-t-il réagi.



Le logo du RSI, sur la façade du siège de la caisse d'assurance, le 17 octobre 2012. (THOMAS SAMSON / AFP)



Mis à jour le 05/09/2017 | 16:14  
publié le 05/09/2017 | 16:14

L'annonce du gouvernement de la suppression du régime social des indépendants (RSI), qui sera rattaché au régime général en 2018 est approuvée par le syndicat des indépendants. "Les indépendants pourront être rattachés à un organisme qui fonctionne correctement", a déclaré sur franceinfo, mardi 5 septembre, Jean-Guilhem Darré, délégué général du syndicat des indépendants.

## franceinfo : Êtes-vous satisfait de l'annonce du gouvernement de supprimer le RSI ?

**Jean-Guilhem Darré :** Cette annonce correspond tout à fait à nos attentes. Premièrement, on va faire en sorte que les indépendants puissent être rattachés à un organisme qui fonctionne correctement. Deuxièmement, ces indépendants n'auront pas pour autant d'augmentation importante de leurs cotisations sociales puisque ça va se faire à coût constant.

## La phase transitoire de deux ans vous convient-elle ?

Elle est nécessaire. Il faut se laisser du temps pour savoir ce que vont devenir les dossiers en cours, puisqu'il y a pas mal de litiges en cours avec le RSI. Se laisser du temps aussi pour définir selon quelles modalités on va sécuriser les modalités de calculs et de recouvrement des cotisations des indépendants. C'est indispensable pour que les indépendants puissent retrouver la confiance dans leur système de protection sociale.

## Les bugs de fonctionnement étaient-ils le véritable problème ?

Le véritable problème du RSI est un problème administratif, un problème clairement informatique. Il y a deux systèmes informatiques qui ne sont pas compatibles entre eux : un pour le RSI et un pour l'Urssaf. Nous avons souhaité qu'il n'y ait qu'une seule entité qui gère. Nous avons apporté notre préférence sur l'Urssaf. Cela va permettre à une personne, lorsqu'elle a différents postes dans sa carrière (salarié, micro-entrepreneur, etc.), d'être toujours dans la même caisse. Il n'y aura pas de rupture dans sa carrière.